

DELIBERATION CA79-2015

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu la convocation envoyée aux membres du conseil d'administration le 14 octobre 2015

■ **Objet de la délibération :** NBI 2015-2016

Le conseil d'administration réuni le 22 octobre 2015 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les NBI 2015-2016 sont approuvées.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 24 voix pour.

Fait à Angers, le 22 octobre 2015

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ
Président de l'Université d'Angers
Pour le président et par délégation
Le Directeur général des services
Olivier TACHEAU

Signé

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 26 octobre 2015 / Mise en ligne le 26 octobre 2015

NBI ADMINISTRATIVES ANNEE 2015-2016		2014-2015	2015-2016	
FONCTIONS		Points NBI	Points NBI	EVOLUTION
Direction (NBI statutaires)				
1	Directeur général des services	50	50	
2	Agent Comptable	40	40	
3	Directrice générale adjointe, chargée des usagers et de l'environnement extérieur	50	50	
4	Directrice générale adjointe, chargée des fonctions support et de la recherche	50	50	
Responsable Administratif de composante				
5	UFR Droit, Economie et Gestion	30	30	
6	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	30	30	
7	UFR Sciences	30	30	
8	UFR Santé	30	30	
9	UFR Santé	30	30	
10	Institut Universitaire de Technologie	30	30	
11	ESTHUA	30	30	
12	ISTIA	30	30	
Direction				
13	Direction des Enseignements et de la Vie Etudiante	30	30	
14	Direction du Patrimoine Immobilier	30	30	
15	Direction de la Communication	0	30	+30
16	Direction des Relations Internationales	30	30	
Responsable administratif de service commun				
17	Service Commun de Documentation (SCD)	20	20	
18	Service Universitaire de Médecine Préventive et Promotion de la Santé	20	20	
19	Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO-IP)	20	20	
Responsable de service				
19	Service du contrôle de la paie	20	20	
20	Service des Marchés	25	25	
21	Service Communication	20	0	-20
22	Service Budgétaire et comptable	20	20	
23	Pôle personnels BIATSS	20	20	
24	Pôle personnels Enseignants	20	20	
25	Service Licence et service Master - UFR Sciences (2 bénéficiaires x 10 points)	20	0	-20
26	Service Scolarité Examens - UFR Santé	20	20	
27	Service Gestion de l'étudiant - UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	20	20	
28	Pôle Licence - UFR Droit, Economie et Gestion	10	20	+10
29	Service Scolarité - IUT	20	20	
30	Service Scolarité - ISTIA	20	20	
		815	815	0

NBI TECHNIQUES ANNEE 2015-2016		2014-2015	2015-2016	
FONCTIONS		Points NBI	Points NBI	EVOLUTION
Responsabilité appareils à technicité haut.spécialisée				
1	Spectrophotomètre - UFR Sciences	15	15	
2	Radioprotection - UFR Sciences	15	15	
3	Hall de Technologie - IUT	15	15	
4	Résonance magnétique - UFR Santé	15	15	
5	Cytométrie en flux - Service Commun de Recherche	15	15	
6	Imagerie et analyses microscopiques - Service Commun de Recherche	15	15	
7	Imagerie par résonance magnétique - Service Commun de Recherche	15	15	
	Spectrométrie de masse - Service Commun de Recherche			
8	Hall de Technologie - ISTIA	15	15	
9	Plate-forme de biotechnologie - Présidence	15	0	-15
10	Conservation du patrimoine végétal - UFR Santé	15	15	
Fonctions à risques				
11	Préparateur en anatomie - UFR Santé	20	20	
12	Préparateur en anatomie - UFR Santé	20	20	
13	Animalerie - Service Commun de Recherche	20	20	
14	Produits cytostatiques - UFR Santé	15	15	
15	Animalerie du laboratoire d'écologie animale - UFR Sciences	10	10	
16	Gestion d'animalerie - UFR Santé	10	10	
Hygiène, sécurité, environnement				
17	Ingénieur Hygiène et Sécurité	20	25	+5
18	ACMO UFR Sciences (risque incendie)	20	20	
19	ACMO UFR Sciences (déchets)	20	20	
20	ACMO ESTHUA	20	20	
21	ACMO UFR Droit, Economie et Gestion	20	20	
22	ACMO UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	20	20	
23	ACMO IUT	20	20	
24	ACMO UFR Santé	20	20	
25	ACMO ISTIA	20	20	
26	ACMO UFR Santé	20	20	
27	ACMO SCD	20	20	
Responsabilité équipe technique				
28	Responsabilité Pôle audiovisuel - Belle-Beille	10	10	
29	Responsabilité Pôle audiovisuel - UFR Santé	0	10	+10
30	Responsabilité du pôle logistique - Services centraux	20	20	
31	Responsabilité service reprographie - Services centraux	20	20	
		515	515	0

COMPLEMENTS DE REMUNERATIONS 2015-2016 (progressivement intégrés dans le CIA du RIFSEEP à compter du 1/1/2016)			
	2014-2015	2015-2016	
FONCTIONS	Equivalent NBI	Equivalent NBI (ITRF et BIB) CIA du RIFSEEP (filiale AENES)	EVOLUTION
Direction			
1	Direction de la Prévention et du Développement Humain	30	30
2	Direction de la Communication	10	0
3	Direction de la Culture et des Initiatives	30	30
4	Direction des Affaires Générales, Juridiques et Institutionnelles	30	30
5	Adjoint à la direction de la recherche	20	20
6	Adjointe à la directrice de la DAGJI	20	0
Responsable de service			
7	Responsable du pôle du personnel contractuel	20	20
8	Responsable du pôle de formation des personnels	0	20
9	Responsable de la MRGT (MSH)	20	20
10	Service Licence et service Master - UFR Sciences (2 bénéficiaires à 20 points)	20	40
11	Responsable de la DFC	20	20
12	Responsable du SUAPS	20	20
13	Responsable du SUJO-IP *	10	10
14	Assistant de prévention DPDH	20	20
15	Assistant de prévention DPDH	20	20
16	Responsable du service de scolarité ESTHUA	20	20
17	Pôle Master UFR Droit, Economie et Gestion	20	20
Assistante de direction			
18	Cabinet du président	20	20
19	Direction générale des services	15	15
20	Direction ESTHUA	15	15
* en complément de la NBI versée			
	Points	380	390
	Charge globale annuelle	21 113 €	21 668 €
			+10 556 €